

Championne à l'exportation Interdit dans l'Union européenne



recueillis auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) et de l'administration belge par Unearthed (une équipe de journalistes d'investigation financée par Greenpeace Royaume-Uni) et l'ONG suisse Public Eye. Ils sont confirmés de source officielle. Précisons qu'une notification valide une intention d'exporter, mais que les ventes réelles peuvent être moins importantes. Les chiffres de celles-ci ne seront connus qu'à la fin mars, indique l'administration fédérale de la Santé publique.

Les données montrent que les exportations belges alimentent 17 pays dont deux tiers sont des pays en développement à bas revenu ou en transition (République dominicaine, Pakistan, Algérie, Tunisie, Bangladesh, Libye...). Rien d'illégal dans ces opérations. Cependant, selon l'organisation des Nations unies pour l'agriculture (FAO), les pesticides hautement toxiques, parmi lesquels le chlorpyrifos, « ne peuvent pas être utilisés en toute sécurité dans les pays à revenu faible et moyen où les équipements de protection individuelle contre les pesticides très dangereux ne sont pas disponibles ou ne sont pas utilisés parce qu'ils sont trop chers ou inconfortables à porter ». La FAO relève par ailleurs que ces pesticides « sont l'un des moyens de suicide les plus courants dans le monde, représentant 15 à 20 % de l'ensemble des suicides ». Plus d'une centaine de pays utilisent le chlorpyrifos ; en 2022, le marché mondial était estimé à 512 mil-

ions de dollars. Un des principaux producteurs, Dow Chemical, devenu Corteva après la fusion avec Du Pont, a annoncé en 2020 qu'il mettait fin à sa production.

« Catastrophe sanitaire »

Les 115.000 litres exportés de Belgique vers l'Algérie permettraient de traiter 750.000 hectares (deux fois la province de Namur) de vergers, oliveraies ou parcelles de légumes ; 70.000 litres prennent la direction de la Tunisie où des associations de protection de l'environnement et de la santé ont mis en évidence la faiblesse des mesures de protection. Interrogé par la télévision TV5, Moritz Hunsmann, chercheur au CNRS, juge que l'Afrique connaît, du fait des pesticides, « une catastrophe sanitaire au ralenti ». Au Kazakhstan, où 39 tonnes d'insecticide à base de chlorpyrifos sont exportées de Belgique en 2022, des résidus d'insecticide dépassant « significativement » les limites de quantification ont été trouvés dans des pommes de terre, des salades, des carottes, des tomates et des concombres à l'occasion de prélèvements réalisés par l'Institut kazakh de recherche.

Selon une étude de chercheurs américains parue en 2022, plus de trois millions de personnes sont exposées chaque année aux pesticides organophosphorés parmi lesquels le chlorpyrifos ; 300.000 morts leur sont attribuables, principalement dans les pays en développement.

Invitée à commenter, Arysta LifeScience Benelux se refuse à donner des détails sur la production et l'exportation des produits controversés, ne précisant pas si la substance active à la base de l'insecticide exporté est produite à Ougrée ou si l'usine belge se contente d'effectuer un mélange. Via une agence de communication, Arysta se contente de souligner qu'« UPL respecte les lois et réglementations belges et européennes ».

On est moins mutique du côté de la société civile. « Bien que cette pratique d'exportation de pesticides interdits soit légale, il est indéniable qu'en laissant des entreprises exporter de tels produits, le législateur européen et *a fortiori* belge a une responsabilité dans les désastres humains et écologiques que cela cause dans des pays tiers », assène Jonas Jaccard, chargé de plaidoyer chez SOS Faim. « Ce blanc-seing donné à l'industrie est responsable de la violation de nombreux droits humains, selon le rapporteur des Nations unies sur les produits toxiques. Le chlorpyrifos a été notamment interdit pour ses effets sur le développement du système nerveux du fœtus, engendrant des impacts sur le développement intellectuel de l'enfant. Si son impact est démontré ici, il produira les mêmes effets, voire pires, ailleurs. Il y a donc une hypocrisie totale dans cette situation ! »

On tape sur le même clou chez Greenpeace : « Selon la lettre de la loi, ce n'est peut-être pas (encore) un problème, mais c'est tout simplement immoral », juge Joeri Thijs, porte-parole de l'organisation en Belgique. « L'Agence européenne de l'alimentation conclut qu'il n'existe pas de niveaux d'exposition sûrs » au chlorpyrifos. « Il est très cynique que des entreprises de notre pays continuent à empoisonner des personnes qui sont moins ou pas du tout protégées par la réglementation et qui ont souvent moins accès à des soins de santé adéquats. »

Selon un rapport de six associations belges, les producteurs belges de produits phytomédicaments ont exporté près de 50.000 tonnes de pesticides interdits dans l'Union européenne entre 2013 et 2020.

Vers une interdiction ?

On s'achemine cependant vers un tour de vis, voire une interdiction totale de l'exportation des pesticides toxiques interdits en Europe. Au niveau belge, les ministres Khattabi (Ecolo, Environnement) et Vandenbroucke (PS, Santé publique) ont présenté un projet d'arrêté royal visant à interdire l'exportation de certaines substances dangereuses (substances actives et mélanges) au départ de la Belgique vers des pays non membres de l'Union européenne. Dans un pre-

mier temps, une douzaine de substances seront concernées, dont le chlorpyrifos, confirme-t-on au cabinet Khattabi.

Les consultations ont montré une vive opposition des producteurs de produits phytos à la mesure. Dans les instances d'avis, les représentants de l'industrie ont contesté le droit de la Belgique à prendre une telle mesure, estimant que seule l'Union européenne est compétente. « Pour tous les produits phytosanitaires interdits dans l'Union européenne, dont le chlorpyrifos, nous plaiderons pour une interdiction d'exportation vers des pays qui ne sont ni membres de l'OCDE ni membres de la Convention de Rotterdam », précise Sigrid Maebe, porte-parole de l'industrie. L'interdiction ne doit concerner que « les pays dont le cadre réglementaire est plus faible et où la probabilité d'une utilisation illégale est la plus grande », a plaidé le secteur devant les conseils d'avis. « Par ailleurs, il faut encourager ces pays à adhérer à cette convention et leur fournir les ressources et le soutien nécessaires pour qu'ils puissent l'appliquer correctement », poursuit Maebe. La convention de Rotterdam prévoit une procédure de « consentement préalable en connaissance de cause » par laquelle le pays d'importation, dûment informé,

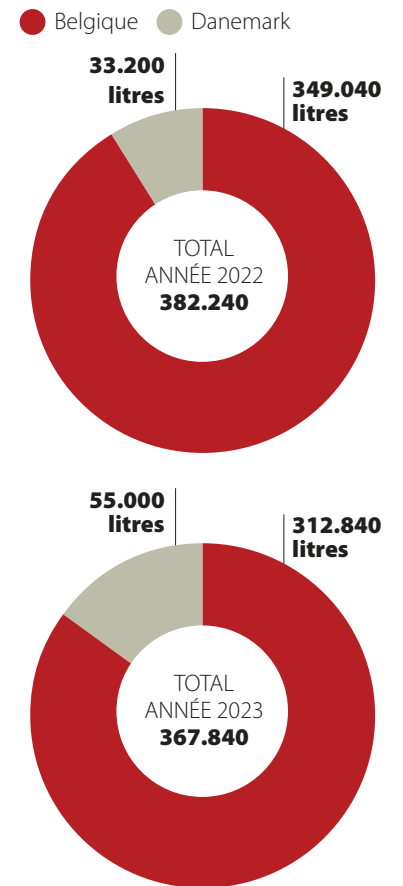
peut établir des restrictions à l'usage d'un pesticide, voire refuser qu'il entre sur le territoire. Beaucoup de pays n'ont cependant pas les compétences pour assurer la surveillance des produits toxiques.

« Dans les débats, nous avons même été traités de colonialistes parce que nous voulons "imposer" nos règles aux pays en développement », s'amuse Sarah De Munck, experte chez Canopea (ex-Inter Environnement). L'industrie a aussi mis en garde contre les effets de la mesure belge sur l'emploi. Au cabinet Khattabi, on calcule qu'une éventuelle interdiction ne concernerait qu'entre 1 et 5 % de la production totale de pesticides en Belgique.

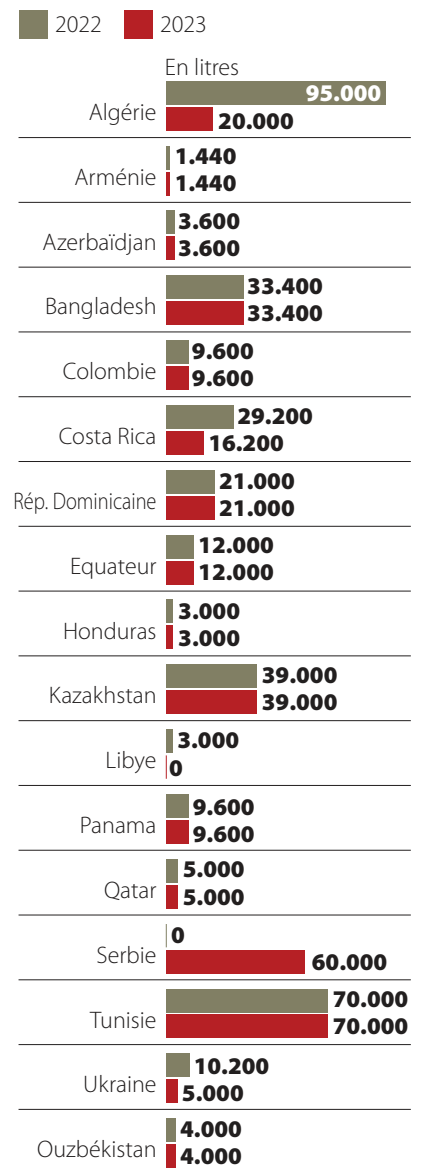
Dans la droite ligne de sa stratégie en matière de produits chimiques, la Commission européenne a elle aussi annoncé une proposition de règlement visant à interdire l'exportation hors UE des pesticides interdits chez nous. Une analyse d'impact devait atterrir en 2023. Mais le projet rencontre lui aussi l'opposition de l'industrie des phytos. « Cette mesure vise à assurer une meilleure protection de la santé humaine et de l'environnement au niveau mondial, une meilleure cohérence entre les politiques internes et externes, et à améliorer la position internationale de l'Union européenne, en renforçant la crédibilité de nos valeurs et de nos actions », rappelle Adalbert Jahnz, un porte-parole de l'exécutif.

Notifications d'exportations européennes de chlorpyrifos

En litres



Pays de destination



Source : Echa & SPFF Environnement

contaminations Des traces dans les aliments et les urines en Belgique

M.D.M.

Les pesticides exportés par la Belgique lui reviennent-ils en « boomerang » dans les importations alimentaires de notre pays ? C'est un des arguments de ceux qui réclament une interdiction d'exportation des produits phytos bannis en Europe. Le risque existe, disent-ils. Apporter la preuve de ce retour de contamination est cependant difficile. L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire réalise régulièrement des contrôles. Sur les près de trois mille échantillons prélevés en 2021 et où on a cherché la présence de chlorpyrifos, 16 se sont avérés positifs, indique la porte-parole de l'Agence, Aline Van den Broeck. Des résidus supérieurs à la limite maximale en résidus (LMR) ont été découverts dans du riz, des feuilles de thé, des oranges, des haricots, des poivrons, du basilic, des infu-

sions, des aubergines et du blé à destination animale. Dans certains cas, la concentration relevée dépasse de 55 fois la limite légale de 0,01 microgramme par kilo. A l'Afssa, on relativise, toutefois. Entre 2008 et 2020 (année de l'interdiction européenne), la fréquence de rapportage du chlorpyrifos lors des contrôles est passée de 6 % à 0,7 %. « La réglementation des molécules est donc un bon moyen de réduire la contamination dans l'alimentation », analyse Sarah De Munck, experte à l'ONG Canopea.

Peu de temps après l'interdiction du chlorpyrifos en Europe, la LMR a été fortement abaissée pour toutes les denrées. Le pesticide « reste cependant utilisé dans les pays tiers et cette diminution a eu pour conséquence une forte augmentation des non-conformités dans les produits importés en 2021 », indique l'Afssa. Depuis le début de l'an-

née, le système européen d'alerte a enregistré 52 notifications des Etats européens ayant découvert des aliments contenant des taux trop élevés de chlorpyrifos.

Dix-neuf produits rappelés

« Les LMR ne sont pas des limites toxicologiques et un dépassement ne signifie dès lors pas nécessairement – et même rarement – un risque pour la santé, mais est le signe de la mauvaise utilisation d'un pesticide », souligne l'Afssa. Reste que les denrées dépassant la LMR « ne peuvent pas être mises sur le marché ». Dans le cas du chlorpyrifos, les produits retirés venaient de Chine, de Turquie, d'Ouganda, du Sénégal, d'Égypte, mais aussi de République dominicaine et du Pakistan, deux pays vers lesquels la Belgique a exporté « son » chlorpyrifos en 2022. En 2022, après analyse de risque, 19 produits ont

été rappelés par l'Afssa (semoule de blé, graines de tournesol, haricots, avocats, lentilles, salade, piments séchés, oranges, raisins secs...).

L'insecticide laisse en tout cas des souvenirs chez nous. En Wallonie, l'Institut scientifique de service public réalise un biomonitoring régulier de la population. Lors de son édition 2019-2020, 283 adolescents et 261 jeunes adultes (moins de 40 ans) ont été testés. Dans 94 % des échantillons d'urine, on a retrouvé des traces du métabolite TCPy (molécule issue de la dégradation du pesticide). Alimentation, exposition dans l'environnement ? La source de cette contamination n'est pas connue. « Aucun dépassement de la valeur de référence sanitaire n'a été observé dans les imprégnations », précise Indrid Ruthy, chargée de projet à l'Issep. Les traces relevées en 2020 sont bien inférieures à celles découvertes en

2016 lors d'un monitoring analogue dans l'urine de jeunes enfants. « Cette diminution importante est probablement le résultat de la décision européenne de ne pas renouveler l'autorisation du chlorpyrifos », indique Ruthy. Elles n'impliquent pas un risque immédiat, mais la question de l'effet cocktail – la combinaison des effets de plusieurs produits chimiques – préoccupe les experts et fait toujours l'objet de recherches.

En ce qui concerne les eaux de surface, les émissions de chlorpyrifos ont pratiquement été éliminées, indiquent les autorités wallonnes. « Le bon état est atteint partout en 2018 », excepté pour l'Escaut et la Meuse. Mais la situation s'est fortement améliorée dans ces deux fleuves entre 2011 et 2015, et devrait se poursuivre à la faveur de l'interdiction du chlorpyrifos en agriculture en 2020.